ROYAUME DE MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE TAROUDANT
CERCLE DE SIDI MOUSSA EL HAMRI
CAIDAT AHMAR
COMMUNE TERRITORIALE DE
ZAOUIAT SIDI TAHAR

BULLETIN INDIVIDUEL D'ETAT CIVIL

TENANT LIEU D'EXTRAIT DE NAISSANCE

(Conformément au Dahir du 25 Rajab 1423 Correspondant au 03/10/2002)

Prénom	:	
Nom	:	
Date de naissance	:	
Correspondant au	:	
Lieu de naissance	:	
Fils (Fille) de	:	Et de
Demeurant actuellement à	:	
Mentions Marginales	:	
L'officier de l'Etat Civil de la commune Zaouiat Sidi Tahar Soussigné certifie que les renseignements portés sur le présent bulletin sont conformes au livret d'identité et d'Etat Civil N°: Délivré par le bureau d'Etat Civil de la commune: A l'extrait d'acte de naissance n°:		Je soussigné : Demeurant à : Certifie l'exactitude des renseignements portés sur le présent bulletin. (Signature ou empreinte digitale du demandeur)
	et cachet du Bureau	Par application de l'article 366 du code pénal, est puni de l'emprisonnement de 6 mois à 2 ans et d'une de 120 à 1000 DH ou l'une de ces 2 peines seulement à moins que le fait ne constitue une infraction plus grave quiconque établit sciemment une attestation relatant des faits matériellement inexactes falsification ou modifié d'une façon quelconque une attestation ou un certificat originairement sincère.